

SNUS OU SACHET DE NICOTINE, ON FAIT LE POINT !

Nous allons décrypter pour vous ces produits...

► Que sont le snus et le sachet de nicotine ?

Le snus

Présenté sous forme de poudre de tabac humide tassée dans un petit sachet blanc, **le snus est un tabac qui ne se fume pas mais qui se suce** et se place entre la gencive et la lèvre supérieure. Il peut être gardé en bouche durant quelques minutes voire plusieurs heures. Les ingrédients sont alors absorbés via les milliers de petits vaisseaux sanguins.

Le snus est fabriqué et commercialisé en Suède et vendu dans une large gamme d'arômes.

Le sachet de nicotine

Le sachet de nicotine, à la différence du snus, **ne contient pas de tabac**, mais une poudre blanche à base de nicotine synthétique ou extraite du tabac, des fibres végétales et des arômes. Il s'utilise de la même manière que le snus suédois. Il est aussi proposé avec un large éventail d'arômes, saveurs fraîches, mentholées, fruitées, gourmandes, cocktails ou goût tabac, et est présenté dans des boîtes colorées et attractives.

En France, la boîte de 15 à 25 sachets de nicotine est commercialisée généralement deux fois moins cher qu'un paquet de cigarettes.

Une caractéristique commune à ces deux produits est de délivrer davantage de nicotine (jusqu'à 20 mg selon certaines marques) qu'une cigarette classique (1 à 3 mg)¹, ce qui peut entraîner plus rapidement une dépendance et des intoxications à la nicotine chez les jeunes consommant ces sachets.

► Quels effets négatifs sur la santé ?

Le snus

Le snus est un produit du tabac. **Son usage présente donc de nombreux dangers pour la santé**².

- Cancers de la bouche (langue, gencives, joues), de l'œsophage et du pancréas

¹ <https://www.generationsanstabac.org/ressources/>

² *Health Risks of Smokeless Tobacco*, American Cancer Society, publié le 28 octobre 2020

L'info **TABAC** du MOIS

- Problèmes dentaires : décoloration, déchaussement et perte des dents, maladies et infections des gencives, réduction de l'acidité de la salive
- Maladie cardiaque et accident vasculaire cérébral
- Dépendance à la nicotine
- Risque plus élevé de naissance prématurée et de mortinaissance chez les utilisatrices enceintes
- Effets sur le développement du cerveau des adolescents
- Effet coupe-faim
- Mauvaise haleine et crachats répétés du jus de tabac

Le sachet de nicotine

La toxicité du sachet de nicotine est encore discutée, car il est dépourvu de nitrosamines qui sont parmi les causes majeures de cancers.

Autres caractéristiques communes, **ces deux produits sont clairement addictifs** et constituent un vecteur par lequel des adolescents non-fumeurs s'initient à la nicotine et risquent d'en devenir dépendants.

Plusieurs témoignages ont ainsi indiqué que de jeunes non-fumeurs sont devenus dépendants en utilisant des sachets de nicotine à sucer, confirmant l'avertissement sanitaire présent sur les emballages³.

Bien que moins immédiat qu'avec le tabac fumé, le mode d'action des sachets de nicotine, fortement dosés, s'en rapproche : **l'absorption nicotinique est rapide lorsqu'elle s'effectue par voie respiratoire ou par voie buccale**, et cette vitesse d'absorption est justement l'un des principaux facteurs de l'installation de la dépendance nicotinique⁴.

C'est l'un des points majeurs qui distinguent les produits à sucer des traitements nicotiniques de substitution (TNS) à libération plus lente qui sont, eux, conçus pour être des aides au sevrage.

► Que dit la réglementation française

Le snus est interdit en France et au sein de l'Union européenne depuis 1992, avec une dérogation obtenue par la Suède.

Par contre, les sachets de nicotine sont disponibles depuis 2022 dans les débits de tabac et également accessibles en ligne, sous la qualification trompeuse de « Snus / snuf ».

Ils sont vendus en France sans déclaration préalable à l'Agence nationale de sécurité sanitaire et alimentaire nationale (ANSES) et ne sont pas soumis actuellement aux dispositions encadrant les produits du tabac et du vapotage.

Mais même s'il existe un certain flou juridique, **en tant que produits à la nicotine, ils devraient être interdits à la vente** à partir du moment où ce ne sont pas des médicaments (traitements nicotiniques de substitution).

³ Simon M, Midi Libre, *Tabac : qu'est-ce que le snus, interdit en France mais que les jeunes s'arrachent ?* Publié le 13 juin 2021, consulté le 22 juin 2021

⁴ Foulds, J. et al. (2003). *Effect of smokeless tobacco (snus) on smoking and public health in Sweden*. Tobacco Control 12 (4): 349-359

L'info **TABAC** du MOIS

► **Les cigaretteurs préparent leur avenir et trompent les consommateurs...**

Ces sachets de nicotine font partie des nouveaux produits mis sur le marché par l'industrie du tabac, dans un contexte où les cigarettes manufacturées sont en déclin.

L'objectif des industriels reste d'élargir le marché de la dépendance à la nicotine en enrôlant un maximum de clients dès le plus jeune âge.

De fait, ces produits sont promus notamment sur les réseaux sociaux avec un **marketing ciblant les jeunes** via une grande variété d'arômes et l'argument de pouvoir consommer ces produits en tout temps et en tout lieu. A cette fin des influenceurs, notamment des sportifs, incitent à consommer ces produits.

**Œuvrons pour une génération sans tabac en
2032 et refusons ces nouveaux produits
dangereux pour la santé !**

Vous souhaitez arrêter de fumer !

*Mettez toutes les chances de votre côté, **faites-vous aider par un professionnel de santé de votre ville,***

*Et consultez **Tabac Info Service** au **39 89** et sur www.tabac-info-service.fr*

©Ville Libre Sans Tabac – Novembre 2023